

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 17 novembre 2022

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 17 novembre 2022, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 10 novembre 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Pascal POIRIER (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Karine COLLET

Nbre de membres : 13
Présents : 12
Absent(es) excusé(es) : 1
Absent :
Pouvoir(s) : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Grippe aviaire.
- Projet DETR – DSIL 2023.
- Budget : décisions modificatives.
- Filet de sécurité.
- Motion AMF par rapport aux finances communales.
- Temps de travail du personnel communal.
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : RPE
- Départ de Jeanne GOUGEON.
- Enfance jeunesse :
 - Bilan des vacances de la Toussaint pour le centre de Loisirs et le service jeunesse.
 - Conseil d'école.
 - Conseil Municipal des Enfants
- Commission sociale :
 - Préparation du repas des Aînés.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu commission Travaux Urbanisme et Voirie.
- Rénovation de l'Église.
- Devis divers.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Aménagement Salle Athéna.
- Compte rendu commission Communication du 14/11/2022.
- Téléthon semaine du 26/11 au 04/12/2022.
- Journal communal.
- Réunion associations programmée le 08/12/2022.
- Soirée de Noël le vendredi 16/12/2022 à 19 h 00.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2022

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
16/09/2022	Habitation	2 Impasse des Tilleuls	AK 0357	541	Renonciation

Devis acceptés :

✓ Devis LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : 890,80 € pour service civique.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES**Grippe aviaire**

La Préfecture a fait parvenir des conseils concernant la grippe aviaire. Un registre est ouvert au secrétariat de la Mairie pour le recensement des volailles des particuliers qui sont tenus de le faire.

Une information est diffusée sur le panneau lumineux et le site internet.

INFLUENZA AVIAIRE
DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES
renforcement des mesures de prévention pour protéger les élevages avicoles

PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- > Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- > Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- > Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :
 - votre vétérinaire
 - ou la Direction Départementale de la Protection des Populations : 02 43 49 55 96
 - ou la Préfecture (en dehors des horaires de bureau) : 02 43 01 50 50.

PROMENEURS

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- > Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Téléphonnez au 02 43 02 97 70 (service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB) ou 02 43 53 09 32 (Fédération des chasseurs de la Mayenne).

Arrivées de Mmes Karine COLLET et Sylvie VILFEU à 20 h 20

Projet DETR – DSIL 2023

2 dossiers de demandes de subventions sont retenus :

1 – Complément salle de Loisirs (variation des coûts + seconde installation photovoltaïque) ;

2 – Voirie : chemin du Coudray + 2 impasses au Port Sec.

Les études de ces dossiers sont en cours et seront présentées ultérieurement.

Motion AMF par rapport aux finances communales

Le Président de l'AMF a fait parvenir le mail suivant :

« Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, et au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.

C'est le message que porte sans relâche l'AMF depuis plusieurs mois auprès du Gouvernement et du Parlement. Des avancées ont été obtenues, mais elles ne sont pas à la hauteur des défis devant nous.

Il nous faut donc poursuivre notre action de conviction et de proposition : beaucoup d'entre vous souhaitent s'y associer. Nous vous proposons donc de faire adopter par votre Conseil Municipal la motion proposée dans ce sens.

Votre mobilisation est précieuse et nécessaire pour que notre voix soit entendue. Merci de votre action. »

Le Conseil Municipal **ADOpte** la motion proposée par l'AMF.

DCM 124/NOV/2022

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu'à l'AMF.

Budget commune : décisions modificatives n°1

Lors de l'élaboration du budget primitif, certaines augmentations étaient imprévisibles telles que les charges de combustibles (carburant et électricité) ainsi que les charges de personnel dues à la prime inflation, aux avancements de grade et d'échelon, à la revalorisation du point d'indice en juillet et aux heures supplémentaires effectuées pendant les remplacements des agents en arrêt de travail.

L'article 7391171 - « dégrèvements taxes foncières » pour les Jeunes Agriculteurs doit également être ajusté afin de le mandater.

Une décision modificative n°1 est nécessaire pour permettre les mandatements restant à effectuer en novembre et décembre.

DÉPENSES INVESTISSEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
	Néant		
Total décision modificative n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2022 + DM précédente		813 350,02 €	813 350,02 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		813 350,02 €	813 350,02 €
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
73/73223	Fonds ressource communale interco		+ 21 000,00 €
	Diverses articles	+ 21 000,00 €	
Total décision modificative n°1		+ 21 000,00€	+ 21 000,00€
Pour mémoire – BP 2022 + DM précédente		1 168 225,31 €	1 168 225,31 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 189 225,31 €	1 189 225,31 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** la décision modificative du budget primitif de la commune telle que présentée à la réunion.

DCM 125/NOV/2022

La prime initialement prévue en début d'année ne sera pas instaurée dans l'IFSE.

Les heures supplémentaires seront, prioritairement, à récupérer.

Filet de sécurité inflation

La Préfecture nous avait fait parvenir un message concernant une dotation « filet de sécurité inflation » pour les communes qui sont confrontées, d'une part, à une hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation et, d'autre part, aux effets de la revalorisation du point d'indice.

Cette dotation, déterminée au niveau national, fera l'objet d'un arrêté ministériel en 2023 et sera versée au plus tard le 31 octobre 2023.

Trois critères cumulatifs d'éligibilité doivent être remplis pour prétendre à cette nouvelle dotation :

- premier critère : avoir un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) inférieur à 22% en 2021 ;
- deuxième critère : avoir un potentiel fiscal ou financier par habitant inférieur au double de la moyenne de votre strate démographique ;
- troisième critère : perdre au moins 25% de votre épargne brute en 2022, du fait principalement des hausses de dépenses évoquées ci-dessus.

Après avoir pris contact auprès de la Trésorerie, il s'avère que la commune n'est pas éligible à cette dotation pour cette année.

Temps de travail du personnel communal

Selon le code général des collectivités territoriales, une délibération sur le temps de travail des agents doit être prise.

Sous réserve d'avis du Comité Technique qui aura lieu le mardi 29 novembre 2022 :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Durée hebdomadaire de travail

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie fixée à 40 heures pour les services techniques, les agents bénéficient de 28 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail fixée à 35h pour les services, administratif, péri scolaire et ATSEM. Les agents ne bénéficient pas de jours de réduction de temps de travail (RTT).

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Article 3 : Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie pour le service technique, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, est instituée :

- Par la suppression d'un jour de RTT (si la collectivité a choisi de mettre en place le régime de RTT prévu au présent article 2)

Article 4 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

DCM 126/NOV/2022

☞ Avancements de grade :

Les avancements de grade sont maintenus selon les propositions du CDG53. Il n'y a pas d'avancements en interne (demande retirée). Toutes les propositions 2022 ont été validées à leur date d'effet.

Comme précisé précédemment, la règle privilégiée des heures supplémentaires sera la récupération.

Questions diverses

* Salles :

Des cahiers vont être mis en place dans les espaces communaux. Ils seront destinés aux utilisateurs et serviront à mettre des observations qui auront été constatées. Un agent référent vérifiera toutes les semaines les annotations, en informera la municipalité et effectuera le suivi des travaux validés.

* Subvention ASLM :

La subvention votée pour l'ASLM (2 900,00 €) n'a pas été mandatée entièrement, un ajustement de 1 000,00 € va être réalisé.

* Dates des vœux :

La date des vœux de la Municipalité a été fixée au vendredi 06 janvier 2023 à 20 h 00.

Il sera proposé aux jeunes du « théâtre d'impro » de faire une représentation entre les discours et le vin d'honneur.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : RPE

↳ Départ de Jeanne GOUGEON :

Jeanne GOUGEON a demandé une mutation pour un poste à temps plein sur le Pays de Loiron. Son départ est prévu entre le 15 janvier et le 15 février 2023.

Une réflexion est en cours avec Laval Agglomération pour la création d'un Relais Petite Enfance. Celui-ci n'est pas encore défini.

Afin de pourvoir à son remplacement, une réunion avec Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin est prévue le jeudi 01 décembre 2022. La recherche d'une animatrice pour 1 an risque d'être difficile. Le poste sera similaire avec très peu d'ambition de nouveauté.

Enfance – Jeunesse

↳ Bilan des vacances de la Toussaint pour le centre de Loisirs et le service jeunesse :

Les vacances de la Toussaint ont globalement très bien fonctionné aussi bien pour le service jeunesse avec 40 à 45 jeunes que pour le centre de Loisirs avec 50 à 60 jeunes différents. La mixité des âges était parfaite.

↳ Conseil d'école :

Un conseil d'école a eu lieu avec la Directrice, les parents d'élèves et les élus. Plusieurs points, en relation avec la Municipalité, ont été évoqués :

↳ Fléchage d'école

Le panneau de signalisation installé sur la Place Jean Bézier semble indiquer la direction de la Mairie. Son emplacement sera modifié et de nouveaux panneaux seront installés.

↳ Sécurisation pour accès à l'école (piétons et cycliste)

Un balisage va être mis en place. Il débutera dans la rue du Venage jusqu'au portail de l'accueil de Loisirs et jusqu'au parking de la Salle des Loisirs.

Il a été proposé de faire une voie sur la droite en bas du parking pour sécuriser les enfants qui viennent à vélo. Quelques places de stationnement seront supprimées.

Cette signalisation reste provisoire dans l'attente et sera la 1^{ère} étape des conclusions décidées cet été suite aux travaux de la commission Sécurité.

✍ *Projet sortie*

L'école Pablo Picasso a présenté un projet de sortie d'un montant de 1 215,00 €. Une subvention de 25% peut être allouée soit 303,75 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le versement de la subvention de 303,75 €.

DCM 127/NOV/2022

✍ *Évocation du dossier CDOS 2024*

En collaboration avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un dispositif de labellisation « Génération 2024 » a été lancé en 2018 par les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports, pour les établissements scolaires et universitaires. Cet appel d'offre national pluriannuel veut encourager et développer la pratique sportive des jeunes par la création ou le renforcement de la passerelle avec les écoles, les établissements, les universités et le mouvement sportif.

Le label comprend 4 objectifs :

- ✍ Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
- ✍ Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- ✍ Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau
- ✍ Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Cette labellisation peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir, ou encore des organisations pédagogiques pluridisciplinaires et des cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) sur le bassin de collège-écoles. Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues.

L'école va réfléchir à son inscription.

✍ *Conseil Municipal des Enfants :*

Le Conseil Municipal des Enfants a été mis en place en 1989.

Actuellement seulement 4 enfants de l'école Privée et 1 enfant de l'école Publique se sont portés volontaires.

Il existe déjà une activité « Éco-école » qui mobilise les enseignants, les parents et les élèves.

Des réflexions sont proposées pour pérenniser ce Conseil Municipal d'Enfants :

- ✍ Groupe de travail et engagement d'une discussion entre élus et parents ;
- ✍ Mise en place d'un budget pour valoriser les propositions de CME ;
- ✍ Élections en janvier pour un mandat d'1 an (cela permettrait de présenter un projet, de le soumettre et d'engager les jeunes sur une année complète en intégrant des collégiens ;
- ✍ Visite du Maire tous les 2 ans voir éventuellement tous les ans

Après échanges, Lionel BEAUFORT accepte de se porter référent de cette activité municipale et soutien de Mélody GUÉDON.

Commission sociale

↳ Préparation du repas des Aînés :

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 20 novembre 2022 à 12 h 00. 59 personnes se sont inscrites. Cette participation est supérieure à l'avant COVID avec quelques « jeunes retraités ».

Le repas sera réalisé par « Le Pétoulet » et « MC Gourmandises ». Le service sera assuré par les Élus, les bénévoles de la commission et leurs conjoints.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu de la commission Travaux Urbanisme et Voirie

➤ Chemins du Coudray :

Le chemin du Coudray est très étroit et nécessite une réflexion sur son sens de circulation.

Cette réalisation est en cours de réflexion et pourra être discutée avec les résidents du lotissement du Coudray et les riverains lors d'une réunion publique concernant la dernière phase des travaux.

Rénovation de l'Église

Une rencontre a eu lieu avec M. Arnaud BUREAU du Conseil Départemental 53. Lors de sa visite, il a constaté des travaux complémentaires qui seront à envisager (toiture, menuiseries, filet de protection anti-volatiles et vitraux) : 2 fenêtres (17 500,00€) et restauration de la porte côté sud (4 500,00€) et de la porte principale (11 000,00€). Ces travaux seront à programmer si possible avant la fin du mandat avec un nouveau dossier de demande de subvention.

Un devis a été demandé à l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour la fourniture du filet de protection anti-volatile.

↳ Ajustement des devis (nouveaux tarifs – travaux complémentaires) :

Les devis qui avaient été demandés pour la rénovation du clocher de l'église en 2020 ne sont plus valables. Des devis réactualisés ont été fournis par les mêmes entreprises :

	Montant HT	Montant TTC
MEIGNAN (toiture + nef)	39 941,47 €	47 929,76 €
GREVET (échafaudage)	33 673,20 €	40 407,84 €
GREVET (travaux)	37 136,37 €	44 563,64 €

↳ Nouveau plan de financement – dépôt de demandes de subventions :

Les devis ont été réajustés par les entreprises, ce qui permet de faire des demandes de subventions complémentaires auprès de la Région et du Conseil Départemental. Le commencement des travaux de rénovation est prévu début 2023.

DÉPENSES					
2020		2022			
Entreprises	Montant HT	Entreprises	Montant HT	Variante	Montant HT
Devis GREVET	48 310,21 €	Devis GREVET	37 136,37 €		37 136,37 €
Devis MEIGNAN	22 006,71 €	Devis MEIGNAN	35 927,72 €	+ Nef	39 341,47 €
Estimation charpente	5 000,00 €		Intégré devis MEIGNAN		
Echafaudage MEIGNAN	19 280,00 €	Echafaudage GREVET	33 673,20 €		33 673,20 €
		BODET Protection de l'acrotère rénové			3 591,00
TOTAL	94 596,92 €		106 737,39 €		114 342,04 €

RECETTES				
	2021		2022	
	Montant	% de 94 596,92 €	Montant	% de 114 342,04 €
DETR	Intégré DSIL			
DSIL	43 505,35 €	45,99 %	43 505,35 €	38,05 %
Région	Non déposé		22 748,41 €	20 %
CD 53	0 €		22 748,41 €	20%
Sous-total	43 505,35 €		89 002,17 €	77,84 %
Reste à charge de la commune	51 091,57 €	54,01 %	25 339,87 €	22,16 %

Le Conseil Municipal **VALIDE** le nouveau plan de financement et **CHARGE** le Maire de déposer les demandes de subventions complémentaires auprès de la Région et du Conseil Départemental.

DCM 128/NOV/2022

Divers devis

➤ City stade :

Un devis pour la fourniture d'une barrière barreaudée et d'un sous ensemble de façade de but a été fourni par la Société SDU. Celui-ci s'élève à 3 717,36 € HT soit 4 460,83 € TTC. La pose sera effectuée par les agents techniques.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la société SDU d'un montant de 4 460,83 € TTC.

DCM 129/NOV/2022

➤ **Plancher de l'église :**

Un devis pour la rénovation de lames de parquet a été fourni par l'entreprise COLAS d'un montant de 2 466,00 € HT soit 2 959,20 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 2 959,20 € TTC

DCM 130/NOV/2022

Questions diverses

➤ **Cimetière :**

Les travaux d'enlèvement des monuments dangereux ou de concessions non renouvelées prévus en 2020 vont être réalisés pendant la semaine du 21 au 25 novembre 2022. Une déviation sera mise en place par la rue des Primevères et la rue des Hortensias.

Le cimetière sera fermé au public tous les jours jusqu'à 17 h 00.

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Aménagement salle Athéna

Une rencontre a eu lieu entre des représentants de l'ASLM et la municipalité pour convenir de travaux d'aménagement afin d'optimiser les espaces de rangement et que ceux-ci puissent servir à toutes les associations ;

Le rangement a été effectué par l'ASLM le 20 octobre 2022 mais il manque encore de la place. La Municipalité pourrait prendre en charge l'achat des matériaux (planches) pour créer un faux plancher. Les travaux seront réalisés par les associations.

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe pour l'achat des matériaux, après examen du devis.

DCM 131/NOV/2022

Compte rendu de la commission Communication du 14/11/2022

Des remerciements sont adressés à la famille montignéenne qui a offert gracieusement le sapin installé devant les commerces, au Comité des Fêtes et aux Jeunes de la Commune pour leurs décors de Noël.

Téléthon semaine du 26/11 au 04/12/2022

La semaine est organisée pour le « Téléthon » par divers volontaires et associations de la commune.

La distribution des flyers Téléthon, Animation de Noël et marché de Noël dans toutes les boîtes aux lettres de la commune y compris la campagne sera réalisée entre le 12 novembre et le 16 novembre 2022.

Le mardi 22 novembre 2022, Gautier PATUREAU de France Bleu Mayenne sera présent à Montigné-le-Brillant pour un interview sur le « Téléthon » et le « défi soupe ».

Le « Téléthon » commence le 26 novembre 2022 avec le relais des 7 clochers organisé par des volontaires. Il s'agit d'une course à pied qui relie les 7 communes. Les coureurs seront accompagnés des cyclos de Montigné le Brillant pour assurer la sécurité des coureurs aux intersections et d'une caravane publicitaire composée d'une dizaine de véhicules.

Il est également proposé le samedi midi un repas « Bœuf bourguignon » à consommer sur place au restaurant le Pétoulet ou à emporter, suivi à 14 h 30 d'un spectacle intergénérationnel animé par Jean-François DOREAU et Nicole BELSOEUR notamment.

Puis, retour du relais à 17 h 00 et à partir de 19 h 00, la soirée continuera avec l'animation de Noël et la retraite aux flambeaux suivie de la mise en lumière des décors de Noël organisée par le Comité des Fêtes.

Le mercredi 30 novembre, 2^{ème} édition du spectacle de chants intergénérationnel.

Le 03 décembre 2022, vente de soupe entre 11 h 30 et 12 h 30. Un stand « Téléthon » sera tenu par quelques volontaires supplémentaires au marché de Noël entre 16 h 00 et 21 h 00. A 18 h 00 : « défi soupe », les Maires de chacune des 7 communes sont conviés pour élire la meilleure soupe.

Journal communal

L'ensemble des articles a été adressé par les associations pour le prochain Montignéen qui paraîtra en janvier 2023

La prochaine commission relecture du journal est fixée le 28 novembre 2022.

Réunion associations programmée le 08/12/2022

Un mail a été adressé aux responsables des associations.

↳ Ordre du jour :

- ☞ Calendriers 2023/2024 et travaux de la salle des loisirs,
- ☞ Contrat d'engagement républicain obligatoire pour toute demande de subventions et demande des statuts des associations à jour,
- ☞ Gestion des espaces publics et coordination (salle des Loisirs, salle Athéna et rangement, terrain de foot et containers pour rangement associatif, salle des Associations et rangement).

Un rendez-vous avec l'entreprise BHS, les représentants du Club de football, l'ASLM et les Élus concernant les travaux d'entretien du terrain de football aura lieu le 25 novembre 2022.

Soirée de Noël le vendredi 16/12/2022 à 19 h 00

Les élus sont conviés à faire le service des boissons chaudes.

Le feu d'artifice est organisé par le Comité Des Fêtes.

6 LAVAL AGGLOMÉRATION

Inauguration du 40

Tous les Élus sont invités à l'inauguration du 40 le samedi 19 novembre 2022 à 11 h 00.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
20/11/2022	12 H 00	Salle des Loisirs	Repas Commission Sociale
23/11/2022	18 h 30	Mairie	Commission Sociale
Du 26/11 au 04/12/2022	09 h 00		Lancement de la semaine Téléthon (Montigné-le-Brillant – Village flash)
28/11/2022	18 h 30		Commission Communication
01/12/2022	18 h 30	Nuillé	Pilotage RPE
07/12/2022	18 h 15	Ahuillé	Jeunesse intercommunale
08/12/2022	20 h 00	Salle des Associations	Rencontre des Associations
15/12/2022	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal
16/12/2022			Soirée de Noël
06/01/2022	20 h 00		Vœux de la Municipalité

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 15 décembre 2022 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,